

Article 29 du Règlement

Les représentants des entreprises qui font des affaires avec l'Afrique du Sud disent que tout est normal, rien n'a changé. Le gouvernement avait demandé des sanctions volontaires et nous avons appuyé sa démarche. Nous estimions que c'était un pas dans la bonne direction. Toutefois, il y a des mois que ces mesures ont été prises et l'on sait aujourd'hui que, selon tous les représentants, elles n'ont eu aucun effet, le commerce continue comme auparavant.

Nous savons que les changements en Afrique du Sud, s'ils doivent venir, ne viendront pas de son gouvernement, mais du secteur privé qui s'apercevra que son réseau commercial et sa survie économique sont menacés. Même un partisan de la résistance passive aussi résolu que Mgr Tutu, qui préconisait d'attendre, demande maintenant que nous agissions. Il disait que le moment est venu et que nous ne pouvons plus attendre.

Il aurait été possible de prendre bien d'autres mesures beaucoup plus énergiques, beaucoup plus éloquentes et beaucoup plus exigeantes. Si elles avaient été prises, elles auraient pu servir d'aimant et orienter les initiatives d'autres pays du monde. Cela aurait peut-être suffi à faire comprendre au gouvernement de l'Afrique du Sud que c'en était assez, qu'il devait commencer à négocier et à favoriser l'avancement des populations noires.

Dans quelques jours, les citoyens de l'Afrique du Sud vont commémorer les massacres de Soweto. Ce sera le point culminant d'une période d'exaspération intense. N'est-il pas primordial que tous ces gens courageux qui, en Afrique du Sud, luttent quotidiennement contre la pire répression sachent qu'ils peuvent compter à l'étranger sur des appuis sûrs et sympathiques? Ils ne sauraient se contenter de paroles. Ils doivent être témoins de gestes concrets. Nous ne devons pas nous contenter de multiplier les fleurs de rhétorique. Nous devons agir, car c'est la seule façon de manifester que nous sommes de tout coeur avec eux.

Je ne tiens guère à me lancer dans un débat théologique, mais dans la religion que je m'efforce au moins de pratiquer, les actes valent beaucoup plus que les paroles. C'est la raison d'être de ce débat d'urgence. Il ne vise pas à blâmer ou à critiquer, mais à déclarer que nous avons maintenant l'occasion, l'obligation et le devoir d'agir. Nous tenons le premier ministre en haute estime pour les engagements qu'il a pris à la tribune des Nations Unies, à Nassau et ailleurs. Nous ne trouvons rien à redire à cela. Ce que nous disons, cependant, c'est que le moment est enfin venu de traduire ces paroles en actes.

Franklin Roosevelt a dit un jour que s'il y avait de nombreuses façons d'aller de l'avant, il n'y en avait qu'une seule de rester sur place. Si nous considérons le bilan de notre action, nous constatons que nous restons presque stationnaires. Nous ne faisons pas tout ce que nous pourrions. Nous ne donnons pas à nos paroles toute leur force et tout leur poids. Cela pourrait marquer pour le Canada l'accession à la maturité. Nous pourrions mettre à profit toutes les années où nous avons établi de bons rapports, forgé notre réputation et assuré notre bon renom et les jeter dans la balance en faveur du peuple d'Afrique du Sud. Si nous voulons que le Canada figure au premier rang des pays qui réclament le respect des droits de la personne pour les populations d'Afrique du Sud, de l'Union soviétique, du Nicaragua ou de l'Amérique centrale, nous devons faire preuve de hardiesse. Nous ne pouvons pas nous voiler la face.

Peut-être la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) pourrait-elle m'aider, mais je crois qu'il est dit dans le Talmud que si l'on sauve une seule vie humaine, on sauve le monde entier. Nos initiatives pourraient permettre d'épargner des vies humaines en Afrique du Sud. Nous pourrions peut-être inviter d'autres pays à en faire autant.

D'autres pays ont pris des mesures. Le Danemark a appliqué des sanctions économiques tandis que la Suède commence à faire la même chose. Ces pays auxquels nous sommes associés de longue date tentent d'adopter des normes plus élevées de comportement sur le plan international. Ils attendent de voir ce que nous ferons. Il serait opportun d'agir. Nous voulons faire comprendre aux ministériels durant le présent débat qu'ils ont pris un engagement qu'ils devraient maintenant respecter.

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je vous remercie de nous avoir permis de tenir ce débat aujourd'hui étant donné que la situation est urgente. Nous voulons que le gouvernement canadien prenne des dispositions en fin de semaine et il est donc absolument indispensable de tenir ce débat aujourd'hui. Nous vous savons gré, monsieur le Président, d'avoir rendu la chose possible.

Je voudrais tout d'abord rappeler à la Chambre les paroles que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) prononçait, il y a précisément neuf mois aujourd'hui, à la Chambre. Le 13 septembre 1985 le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait ce qui suit:

... l'horreur qu'éprouvent les Canadiens devant le racisme institutionnalisé dans une société qui prétend partager nos valeurs; . . .

Et ce qui est plus important encore, il a ajouté ce qui suit:

Le gouvernement de l'Afrique du Sud ne devrait pas se leurrer, car nous sommes prêts à aller jusqu'au bout s'il ne prend pas des mesures décisives pour mettre fin au régime d'apartheid.

C'est ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait en termes éloquentes et énergiques il y a neuf mois aujourd'hui. Il a dit que le gouvernement de l'Afrique du Sud ne devait pas se faire d'illusions, que nous prendrions vraiment toutes les sanctions envisageables à moins que ne soient enregistrés de nets progrès vers l'élimination de l'apartheid.

● (1520)

Un mois plus tard, en octobre 1985, l'accord du Commonwealth a été conclu à Nassau. Cet accord n'imposait que des sanctions fort timides à l'Afrique du Sud, mais le plus important est qu'il invitait le gouvernement sud-africain à prendre de toute urgence des mesures sérieuses.

Il était question de cinq mesures précises, dont la première était de déclarer que le régime d'apartheid serait aboli et que des mesures concrètes et sérieuses seraient prises à cette fin. Deuxièmement, il fallait lever l'état d'urgence. En troisième lieu, il fallait libérer immédiatement et sans condition Nelson Mandela et toutes les autres personnes emprisonnées en raison de leur opposition à l'apartheid. Quatrièmement, le gouvernement devait instaurer la liberté politique et, plus précisément, lever l'interdiction qui pesait sur le Congrès national africain et d'autres partis politiques. Enfin, il devait entamer, dans un contexte libre de toute violence de part et d'autre, un dialogue qui transcende les divisions de race, d'opinion politique et de religion en vue de constituer un gouvernement non racial et représentatif. Tels étaient les termes de l'accord. C'est tout cela que l'Afrique du Sud devait faire.